

Festival artistique  
au cœur  
du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

# HORIZONS

par « AAA' »



*Source : site officiel Horizon Sancy*

01 juillet > 03 septembre 2023  
5 artistes / collectifs d'artistes - 5 oeuvres - 5 lieux

#### Avant-propos

Ce dossier a été réalisé par Christine Payre (trésorière) et Didier Maillard (président) de l'association AAA' dans le cadre d'une demande de subvention à la Direction Régionale Artistique d'Auvergne- Rhône-Alpes pour l'organisation du festival HORIZONS qui se déroulera dans le Parc Régional des Volcans d'Auvergne du 01 juillet au 03 septembre 2023.

#### Remerciement

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation du festival HORIZONS les années précédentes et qui, encore aujourd'hui continuent de nous aider, de nous soutenir pour faire perdurer ce projet.

# Sommaire

I. AAA' (Association des artistes d' Auvergne)

II. Festival HORIZONS

III. Calendrier prévisionnel

IV. Communication

V. Budget prévisionnel

VI. Evaluation

VII. Partenaires

Annexes

# I. AAA'

## (Association des Artistes d'Auvergne )

L'association AAA' (Association des Artistes d'Auvergne) a été créée en 2001  
Elle a 70 bénévoles, 3 salariés en CDI et 1 service civique.

Elle regroupe environ 200 adhérents issus de la région Auvergne.

Les adhérents sont des professionnels, des semi-professionnels et des amateurs qui rassemblent leur créativité et leurs savoirs pour organiser des ateliers, des conférences, des expositions et des cours sur la Culture et l'Art.

L'adhésion à l'association est de 50 euros/ an et elle est gratuite pour les - 18 ans.

L'association a son siège social et ses locaux à Clermont-Ferrand, boulevard Trudaine. Ses locaux accueillent l'administration, les cours et les ateliers.

Quant aux conférences et aux expositions elles sont réalisées à divers endroits sur le territoire Auvergnat.

Pour les adhérents, l'objectif de l'association est de permettre au plus grand nombre d'accéder à une offre culturelle et artistique sur le territoire Auvergnat, voire au de-là et de rencontrer des acteurs, des professionnels de ces secteurs.

Depuis janvier 2016, l'association s'est engagée dans l'organisation d'un festival : *HORIZONS* dont la première édition s'est déroulée en juillet 2018. L'objectif de ce festival de Land Art est de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux et de permettre à tous d'avoir accès à des œuvres gratuitement.

Les œuvres sont toutes localisées dans le Parc Naturel des Volcans D'Auvergne (PNRVA).



## II. Festival HORIZONS

Le festival HORIZONS créé par l'association AAA' a pour ambition de mêler l'art et la nature en offrant la possibilité à 5 artistes de créer une œuvre IN SITU sur 5 lieux préfinis du PNRVA. Chaque année les lieux changent afin que tout le PNRVA soit investi au moins une fois.

Les **objectifs** de ce festival sont multiples, ils répondent à des enjeux environnementaux, sociaux et économiques :

- Sensibiliser la population aux enjeux environnementaux
- Permettre aux artistes d'apporter un regard sensible du territoire
- Développer la création artistique en Auvergne
- Donner accès à tous à des œuvres d'art gratuitement
- Développer un tourisme culturel dans le PNR des Volcans d'Auvergne.

### La médiation autour du festival

Ce projet de territoire se veut pérenne et associe une diversité d'acteurs notamment culturels et touristiques ce qui permet de proposer une offre complémentaire.

- En partenariat avec l'office du tourisme de Clermont-Ferrand des randonnées gratuites seront organisées, elles permettront à tous d'accéder à une médiation sur les œuvres et sur l'environnement.
- En partenariat avec le FRAC de Clermont-Ferrand, une exposition photographique des œuvres aura lieu en fin d'année 2023. Cette exposition gratuite pourra être réalisée de manière libre ou en visite guidée.
- Pour le jeune public (écoles, centres de loisirs, ...) des journées gratuites (sur inscription) et en présence d'un des cinq artistes seront organisées :

Matinée : Randonnée pour accéder à l'œuvre (adaptée en fonction de l'âge du public)

Pique-nique à proximité d'une œuvre (ou à l'intérieur si les conditions climatiques sont mauvaises)

Après-midi : Atelier artistique de Land Art avec l'artiste

- Pour le public dit "fragile" (EHPAD, ESAT, ...), des demi-journées gratuites (sur inscription) et en présence d'un des cinq artistes seront organisées. Ils auront le choix entre des activités à l'intérieur ou à l'extérieur :

Un atelier artistique de Land Art (intérieur ou extérieur)

Une randonnée sur le site de l'œuvre

Une conférence/ discussion avec l'artiste sur sa pratique, les projets qu'il a déjà réalisés, ... (intérieur).

- Pour le public qui ne peut pas se déplacer

Des reportages filmés des éditions précédentes et de l'édition actuelle sur l'installation des œuvres, les artistes, l'organisation du festival pourront être envoyés par mail et suivis d'une visioconférence avec un artiste ou des bénévoles de l'association.

## Cinq lieux d'exposition pour cinq œuvres

### **Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne**

Pour l'édition 2023 du festival 5 lieux seront sélectionnés pour accueillir 5 œuvres. Ils seront tous situés dans le PNRVA.

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne est à cheval sur deux départements, le Cantal et le Puy-de-Dôme, pour une superficie de 395 070 hectares (plus grand PNR de France). Le PNRVA crée en 1977 est composé de cinq régions naturelles : l'Artense, les Monts Dôme, la Combraille auvergnate, les Monts Dore et le Cézallier.

Ce territoire est riche de patrimoines naturels et culturels remarquables et fragiles : paysages volcaniques, biodiversité, ressources aquatiques, savoir-faire et produits, patrimoine historique...

[Annexe 1]

Les lieux d'implantation des œuvres devront respecter ces sites naturels et répondre aux critères suivants :

- Les 5 œuvres devront être réparties entre le département du Cantal et du Puy-de-Dôme.
- Les œuvres devront être accessibles uniquement à pied pour ne pas impacter le site naturel (autorisations prévues pour les personnes en situation de handicap).
- Les sites devront être choisis en accord avec les propriétaires pour ne pas impacter leurs activités. Une réunion en amont de la validation définitive des lieux sera organisée avec tous les usagers concernés par l'installation des œuvres.
- Les sites devront représenter diverses typologies (forêt, lac, prairie, ...).

Les lieux mis à disposition pour l'occasion peuvent être privés ou communaux, avec la présence d'un exploitant ou non. La majorité sont utilisés à des fins agricoles en qualité d'estive avec la présence de troupeaux (vaches, moutons, chevaux,) ou de cultures. Il est donc impératif de composer avec ces contraintes et d'éviter de gêner l'activité des propriétaires. Des mesures de sécurité seront prises si besoin pour protéger les œuvres et/ ou les animaux présents.

### **Accessibilité des œuvres**

- Les sites d'exposition des œuvres sont ouverts à la visite en non-stop, ils sont en accès libre et non surveillés.
- Les œuvres nécessitant un éclairage particulier devront être équipées d'un système électrique fonctionnant à l'énergie solaire.
- Pour les personnes en situation de handicap une autorisation pourra leur être donnée sur justificatif pour accéder aux œuvres en voiture quand c'est possible.

## Appel à candidature

### **5 artistes sélectionnés**

Piloté par l'association AAA' l'appel à projet sélectionnera 5 artistes ou collectifs. Les candidats peuvent ou non résider en France mais ils doivent être professionnels.

La candidature est à réaliser en ligne via le site <https://horizons.wiin.io/fr>

### **Dates clés**

Les candidats pourront proposer leur projet du 01 janvier 2022 au 03 septembre 2023. Les jurys se réuniront en novembre et les résultats seront annoncés en décembre 2023.

Les candidats doivent rendre un book d'une à trois propositions d'œuvres illustrées par des photographies ou des dessins d'étude et des textes justifiant leur travail et le lien au festival.

### **Conditions d'accueil et de rémunération des artistes**

Les artistes ou collectifs d'artistes seront rémunérés à hauteur de 8000 euros TTC. Cette somme comprend 6500 euros de frais artistique et 1500 euros de droits d'auteur. Les artistes sont libres sur la gestion du budget mais les dépenses doivent être validées par l'organisateur qui bénéficie d'un droit de regard.

L'artiste gère le projet de A à Z, à savoir l'ensemble des tâches relevant de l'organisation, des recherches de fournisseurs, des demandes de devis, de la logistique pour livraison et acheminements des matériaux. La somme de 8 000 € devra couvrir les dépenses suivantes:

- La réalisation de l'œuvre, l'installation, la maintenance et le démontage
- Les frais de déplacements, la restauration et l'hébergement de l'artiste sur le territoire
- La participation obligatoire de l'artiste à une interview filmée lors du montage de son œuvre et d'un texte de présentation de son œuvre et de sa démarche artistique

Les candidats retenus recevront la rémunération artistique en trois temps :

- 1er versement : 4000 € TTC versés après la réception du contrat signé conformément par les deux parties.
- 2ème versement : 2000 € TTC versés après la bonne réception de l'œuvre jugée conforme aux engagements, et la bonne participation de l'artiste à l'interview filmée lors du montage.
- 3ème versement : 2000 € TTC versés après le démontage intervenant

## Les œuvres

Les œuvres sont des installations in situ, créées en pleine nature au sein d'un site naturel choisi, elles véhiculent un lien étroit tissé entre l'art et la nature.

Ces créations doivent être originales et pensées pour l'évènement HORIZONS, le territoire, les paysages dans lesquelles elles s'inscriront.

Aucune œuvre déjà existante et créée pour un évènement antérieur ne sera acceptée.

Les œuvres devront être éphémères et que ce soit dans la conception même (matériaux, ancrage, etc.), leur installation sur le site, leur fonctionnement et leur démontage, elles seront respectueuses de l'environnement et ne produiront aucun impact néfaste sur le site naturel. L'artiste est libre de choisir tous types de matériaux en respectant l'environnement. L'énergie renouvelable tels l'éolien ou le solaire sera favorisée, tout comme le recyclage des matériaux une fois l'œuvre démontée.

Les œuvres devront être visuelles à savoir marquer visiblement le territoire. Ce qui exclut des œuvres uniquement sonores, ...

Créées à l'échelle du paysage, les créations « monumentales » seront privilégiées toujours dans le respect du territoire. Un équilibre entre la mise en valeur réciproque de l'œuvre et du site naturel doit être atteint, sans que l'un d'eux ne soit lésé ou écrasé visuellement par l'autre.

Pour des questions de sécurité et de viabilité du festival, les œuvres devront être pensées pour résister aux conditions climatiques pouvant être extrêmes (vent violent, fortes pluies, grêle possible l'été, neige tardive parfois jusqu'en mai).

### III. Calendrier prévisionnel

<b>DATES CLES APPEL A CANDIDATURE/ Résultat</b>	
<b>Appel à candidature</b>	Janvier 2022
<b>Fin des candidature</b>	Septembre 2022
<b>Sélection des artistes</b>	Novembre 2022
<b>Annonce des résultats</b>	Décembre 2023
<b>DATES CLES FESTIVAL HORIZONS</b>	
<b>Accueil des artistes</b>	1 <sup>er</sup> mai 2023
<b>Découverte des sites</b>	1 <sup>er</sup> > 15 mai 2023
<b>Mise en place de leurs œuvres</b>	01 juin > 30 juin 2023
<b>Shooting photo des œuvres – exposition</b>	26 > 30 juin 2023
<b>Inauguration</b>	Samedi 1 <sup>er</sup> juillet 2023
<b>Dates du Festival</b>	01 juillet > 03 septembre 2023
<b>Démontage des œuvres</b>	04 septembre > 10 septembre 2023
<b>DATES CLES EVENEMENTS ANNEXES</b>	
<b>Dates de l'exposition photographique au FRAC de Clermont-Ferrand</b>	30 septembre > 31 décembre 2023
<b>Inauguration de l'exposition : Conférence de Yann Arthus-Bertrand</b>	Vendredi 29 septembre 2023

## IV. Communication

Malgré la réputation du festival HORIZONS après plusieurs éditions, la communication reste importante car les sites d'exposition et les artistes changent chaque année. Il est donc essentiel de les valoriser et d'informer le public sur le programme. [Annexe 2]

La communication est organisée de la manière qui suit :

- **Un déploiement papier**

Articles de presse dans le journal local La Montagne

Affiches dans des lieux stratégiques, recevant du public (Office du tourisme, mairies, écoles d'art, ...).

- **Un déploiement numérique sur**

Les sites web de l'association, du festival, des offices de tourisme du PNRVA

Les réseaux sociaux de ces mêmes structures et des artistes (Instagram, Facebook, Twitter)

Le média télévisé local : France 3 région AURA

A chaque édition un reportage vidéo d'une heure est réalisé sur l'installation des œuvres, les artistes et le festival en général. Ces films sont en accès libre sur le site internet du festival et peuvent être envoyés par mail aux établissements recevant du public dans le cadre d'une activité pédagogique. Ils servent à la fois à la médiation et aux archives pour avoir une trace visuelle des éditions antérieures

### **Avertissement**

Sur leurs réseaux sociaux les artistes sont libres de communiquer autant qu'ils souhaitent sur le festival mais il est impératif qu'ils mentionnent les crédits photos et qu'ils identifient les comptes du festival.

Les visiteurs sont libres de poster les photos ou vidéos comme ils le souhaitent mais ils doivent veiller à ne pas endommager les œuvres lors des prises de celles-ci, sous peine de poursuites judiciaires.

## V. Budget prévisionnel

Ci dessous le budget prévisionnel du projet en fonction des subventions déjà accordées.  
HORIZONS est un projet chiffré à 82 000 euros, en l'état actuel nous avons 76 000 euros.

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>			<b>RESSOURCES DIRECTES</b>		
60 - Achats		0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		0
Achats matières et fournitures		0	73 - Concours publics		0
Autres fournitures		0	74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>		70500
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
<b>61 - Services extérieurs</b>		4000			
Locations		4000			
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil-s Régional(aux) :		2500
Documentation					
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		43000	Conseil-s Départemental (aux) :		5000
Rémunérations intermédiaires et honoraires		40000			
Publicité, publication		1000			
Déplacements, missions		2000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		55000
Services bancaires, autres		0			
<b>63 - Impôts et taxes</b>		0			
Impôts et taxes sur rémunération		0			
Autres impôts et taxes		0	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
<b>64 - Charges de personnel</b>		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels		0	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales		0	Autres établissements publics		
Autres charges de personnel		0	Aides privées (fondation)		8000
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		2500
			756. Cotisations		0
			758. Dons manuels - Mécénat		2500
<b>66 - Charges financières</b>			<b>76 - Produits financiers</b>		0
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			<b>77 - Produits exceptionnels</b>		0
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		0
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		0
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>			<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>		
Charges fixes de fonctionnement		35000			3000
Frais financiers					
Autres					
<b>TOTAL DES CHARGES HORS CVN</b>		<b>82000</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS HORS CVN</b>		<b>76000</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>7</sup></b>					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		0	87 - Contributions volontaires en nature		0
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolet		
<b>TOTAL DONT CVN</b>		<b>82000</b>	<b>TOTAL DONT CVN</b>		<b>76000</b>
<p>La subvention sollicitée de 6000 €, objet de la présente demande représente 7,9 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.</p>					

<sup>3</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

## **ZOOM sur les charges**

- **Dépenses techniques du festival**

Locations de matériels pour la réalisation, le montage et le démontage des œuvres : 4000 euros

Communication : 1000 euros

- **Dépenses rémunérations/ indemnisations des bénévoles et des employés**

Frais de déplacements/ de bouche : 2000 euros

Salaires des employés : 35 000 euros

- **Dépenses accueil des artistes**

Rémunération des 5 artistes : 8000 euros/ artistes



## VI. Evaluation

Le projet sera évalué à l'aide de 5 méthodes et toutes les données seront comparées à celles obtenues lors des précédentes éditions afin d'améliorer les potentiels points négatifs.

- Une notation sur 5 étoiles destinés aux visiteurs accessible via un QR code présent sur les cartels des œuvres avec la possibilité d'ajouter des commentaires.
- Des entretiens individuels des visiteurs et des acteurs locaux accueillant les œuvres (propriétaires et acteurs politiques)
- Un comptage des visiteurs sera réalisé par des bénévoles sur place associés aux inscriptions pour les évènements proposés par l'office du tourisme de Clermont-Ferrand.
- Un questionnaire à destination des écoles, des EHPAD, des ESAT, ... venus au festival dans le cadre d'une sortie pédagogique qui portera sur le rôle et la pertinence du festival HORIZONS comme moyen de rendre accessible l'art dans le PNRVA et comme outil pour sensibiliser aux enjeux environnementaux.
- Une analyse quantitative des interactions sur les divers canaux numériques (site web et réseaux sociaux).

## VII. Partenaires

### Partenaires publics

- La communauté de communes du Massif du Sancy
- Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
- Le Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne.
- Clermont Auvergne Tourisme
- Fond d'Art Contemporain (FRAC) de Clermont-Ferrand

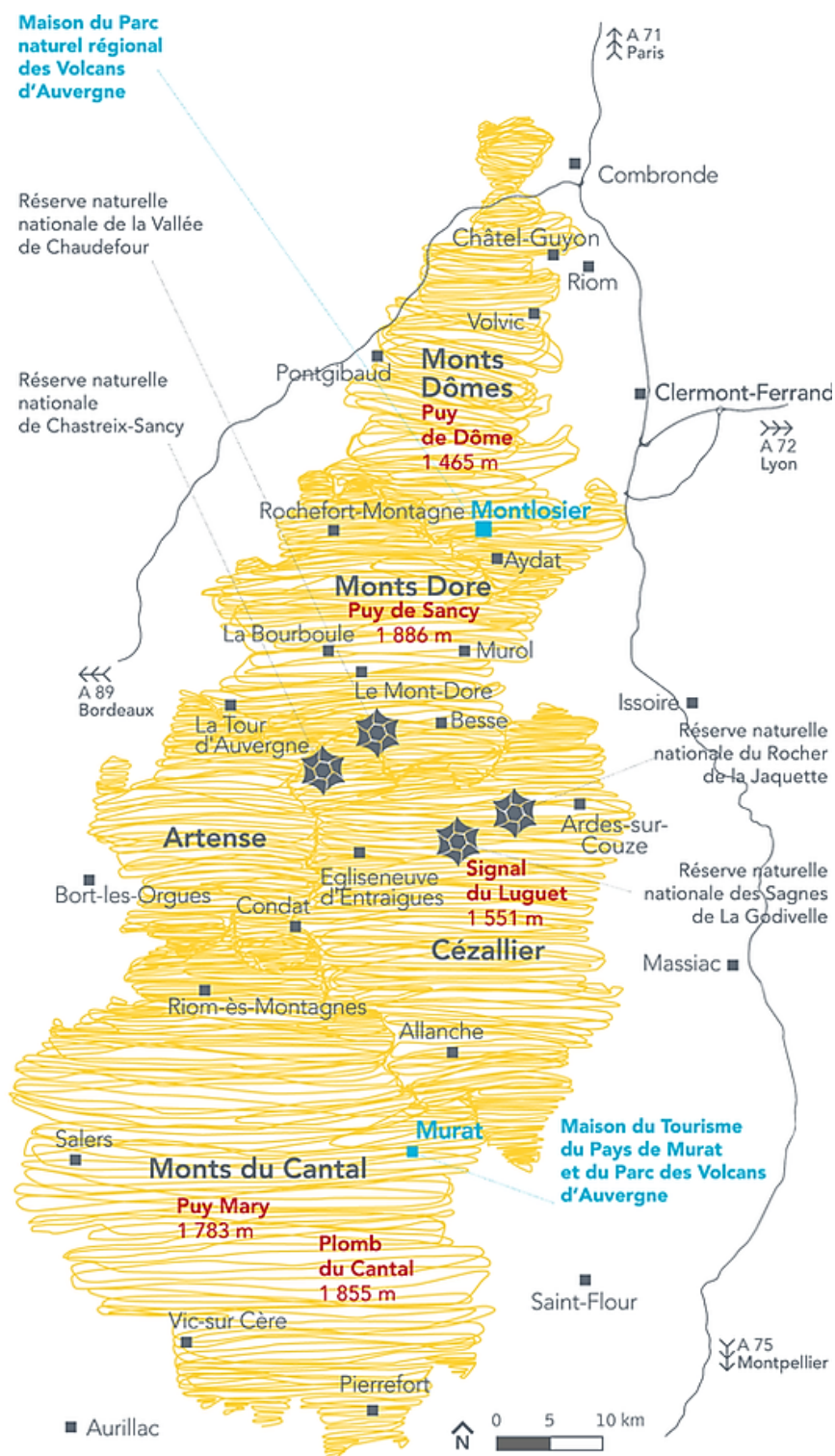
### Partenaires privés

- Le CCAS – Les activités sociales de l’énergie
- Télérama



# Annexes

## Annexe 1 : Carte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne



Source : Site officiel du PNR des Volcans d'Auvergne  
<https://www.parcdesvolcans.fr/un-territoire-des-patrimoines>

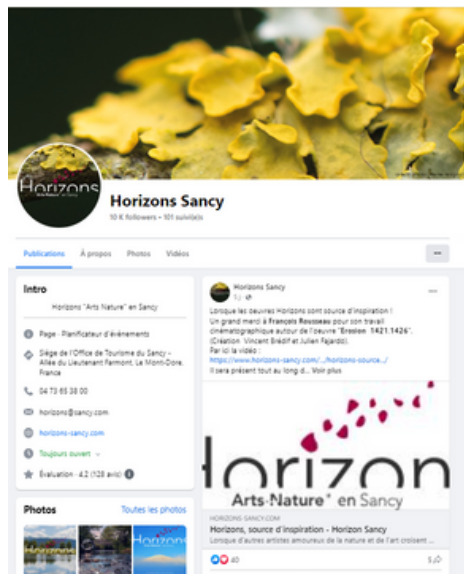
## Annexe 2 : Archives communication



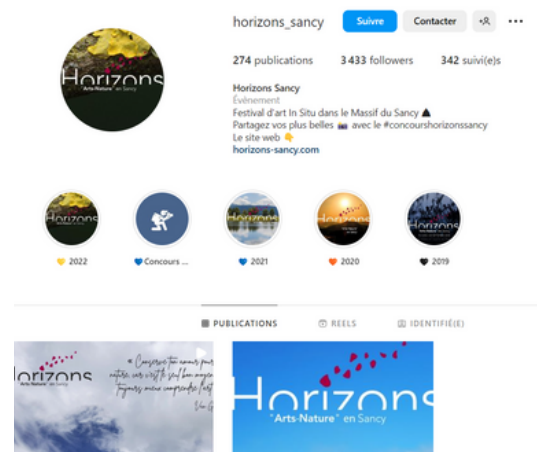
Source : site officiel de la Montagne



Source : affiche édition 2020, site officiel Horizons Sancy



Source : compte Facebook officiel



Source : compte Instagram officiel



Source : site officiel France 3 Auvergne Rhône-Alpes

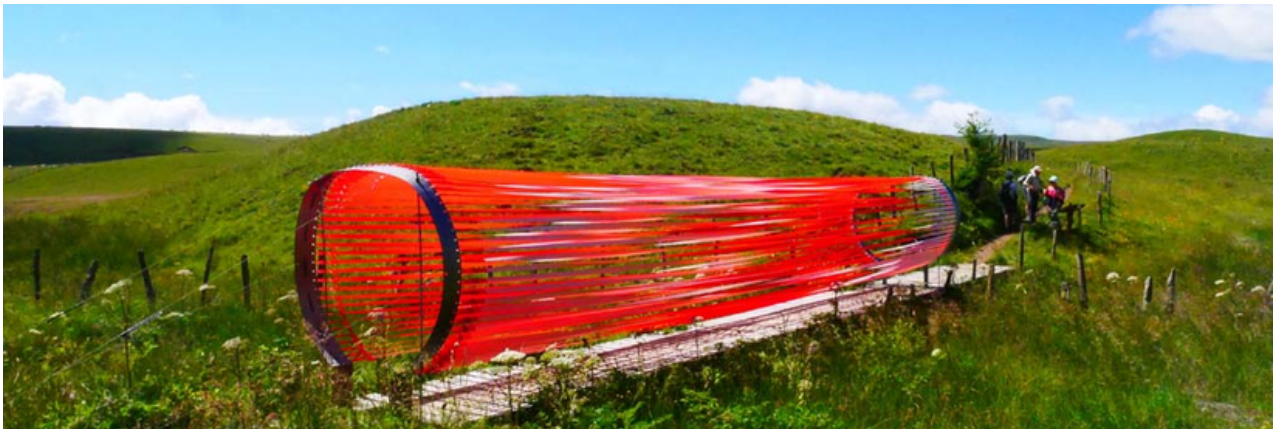


## Archives des œuvres des éditions précédentes



Source : Site officiel Horizons Sancy





*Source : Site officiel Horizons Sancy*